



AIR QUALITE / ARC EN CIEL SA

www.airqualite.fr informations@airqualite.fr

Société Anonyme au capital de 150 000 €

Siret 418 502 787 00025 - APE 747Z

Z.I. de Vaucanson 21, avenue Marcel Dassault
93370 Montfermeil

Tél. 01 43 30 44 79 Fax : 01 43 88 93 69

A l'attention des 100 actionnaires
de la société Air Qualité / Arc en Ciel

Montfermeil, le 13 mai 2008

Objet :

- 1° **Le point** sur la situation de la société Air qualité / Arc en ciel
- 2° **Constat** après les difficultés de 2005-2006, l'entreprise semble être en mesure d'entrer en phase de retournement
- 3° **Lancement** d'une augmentation de capital de 50 000 euros (émission d'1 action nouvelle pour 3 anciennes) bénéficiant de l'avantage fiscal de 25% sur l'IRPP ou de 75% sur l'ISF

Mesdames, Messieurs, actionnaires de la société Air Qualité / Arc en Ciel,

Tout d'abord je vais vous faire le point sur la situation de la société dont vous êtes actionnaires.

L'activité commerciale : La chute d'activité a été enrayée et est désormais stable aux alentours de 200 000 euros de chiffre d'affaires pour l'exercice en cours.

Après la fusion absorption d'Air Qualité et Arc en en ciel en 2007, l'activité se répartit en deux secteurs :

- le premier, créé en 1997, sous la dénomination Air Qualité : Le nettoyage des conduits VMC, climatisation, hottes de cuisine et contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant ou non du public : administratifs, commerciaux, hôpitaux, écoles, piscines, etc...
- Le second, provenant du rachat, en 2002, de la société Arc en Ciel spécialisée dans le nettoyage des vitres en accès difficile avec nacelles de toit, nacelles élévatrices ou avec descentes sur cordes, représente 85% du chiffre d'affaires actuel.

L'activité nettoyage de vitres en accès difficile et en hauteur s'était effondrée, passant de 476 000 € en 2004 à 180 000 € en 2006, ceci faute d'actions commerciales et de gestion clients. Aujourd'hui, nous disposons de marchés récurrents et de clients fidèles. Cette activité s'est stabilisée sur cette dernière base de chiffre d'affaires et peut désormais être développée tant avec les clients anciens et actuels qu'avec de nouveaux prospects.

L'activité nettoyage ventilation qualité de l'air, quant à elle, s'était effondrée en passant de 470 000 € en 2003 à 40 000 € en 2006. Là aussi cette activité s'est stabilisée sur cette dernière base de chiffre d'affaires. Nous disposons, là aussi, d'un « fichier clients » important mais qui n'est pas encore exploité malgré le fort potentiel de marché.

En 2007-2008, le chiffre d'affaires global s'est stabilisé à 200 000 €.

Air Qualité / Arc en Ciel présente aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une société dite en « retournement ».

L'année 2007 a été consacrée à un épuration des dettes et au règlement de retards de paiements. Ce faisant, aucune action commerciale d'envergure n'a pu être mise en place encore à ce jour. Toutefois, un certain nombre de dettes désormais remboursées, la situation permet, enfin, la mise en place d'une stratégie commerciale d'ici la fin d'année.

Cette stratégie s'appuie sur plusieurs axes :

- approfondissement des liens avec nos clients existants pour augmenter notre chiffre d'affaires ;
- recherche de nouveaux prospects dans le cadre de l'activité nettoyage de vitres ;
- études des appels d'offre (BOAMP, Journal Officiel) en vue d'attaquer ces marchés non adressés à ce jour par Air Qualité / Arc en Ciel ;
- veille technologique et suivi des évolutions législatives pour les installations de climatisations et d'aérations.

Précisions sur la trésorerie d'Air Qualité / Arc en Ciel : Les dettes immédiatement exigibles ont fortement diminuées. Elles étaient, en septembre 2006, à plus de 200 000 euros (Impôts, URSSAF, GARP, Prud'homme, fournisseurs, leasings, loyers...). Une gestion très rigoureuse a permis d'en rembourser une bonne partie. Le montant des dettes immédiatement exigibles s'élève actuellement à environ 80 000 euros. Ce montant, s'il n'était pas immédiatement exigible, comparé au capital d'Air qualité / Arc en Ciel de 150 000 euros, serait considéré par les financiers comme un très faible endettement (moitié des fonds propres) à comparer à l'ensemble des entreprises françaises.

Les dettes à court et moyen terme : Nous n'avons aucune dette à moyen ou à long terme à ce jour.

Une action est en cours afin d'obtenir un échelonnement sur deux ans des dettes restantes exigibles (URSSAF et Impôts environ 50 000 €).

Une fois cet échéancier accepté, la dette nette exigible d'Air Qualité / Arc en Ciel devrait se trouver apurée au 31 décembre 2008.

Cette situation permettra alors de dégager une trésorerie positive permettant la mise en place progressive d'un plan de relance et la mise en place d'une organisation commerciale, actions qui doivent permettre d'assurer la pérennité de la structure et la valorisation du capital de la société.

Effectifs : Depuis septembre 2006, l'effectif est de 3 salariés : Nicolas. LESUR, Mohamed METTHARI, Madiana SAMBAKASS, complété ponctuellement avec un artisan à temps partagé.

Depuis septembre 2006, il n'y a plus de secrétariat ni de dirigeant appointé. Jean SALWA accomplit le travail administratif et financier aidé par Jean-Paul DELBOS.

Les nouvelles et anciennes relations commerciales sont suivies par Jack LAGADIC et Nicolas LESUR.

2° / La possibilité de souscrire à l'augmentation de capital d'Air qualité / Arc en ciel débutera le 20 mai 2008 et se terminera le 10 juin 2008.

Un Droit Préférentiel de Souscription est réservé aux actionnaires actuels dont vous faites partie.

Toutefois, afin de permettre à des personnes non encore actionnaire et payant « l'Impôt de Solidarité sur la Fortune » de souscrire à cette opération, nous demandons expressément à tous les actionnaires de nous renvoyer par retour le questionnaire, ci-joint, en fin de courrier.

Vous pouvez proposer à vos relations, concernées, de ne pas payer leur ISF en leur suggérant de souscrire au capital d'Air Qualité / Arc en Ciel. Ils recevront alors une attestation leur permettant de déduire 75 % de leur souscription.

La nouvelle loi TEPA sur la réduction fiscale permet à un redevable de l'ISF de souscrire à l'augmentation de capital d'une PME et de déduire de son impôt ISF 75 % du montant de sa souscription.

La réduction de 25 % sur l'impôt sur le revenu est toujours valable pour la présente souscription et sera déductible sur l'impôt à payer concernant les revenus de cette année.

Il est à préciser que l'on peut souscrire avec l'ISF et faire une deuxième souscription avec le bénéfice de la réduction de 25% sur l'impôt sur le revenu.

Sachant que l'impôt de solidarité sur la fortune doit être payé pour le 15 juin 2008, l'attestation de souscription qui sera à joindre en lieu et place du chèque de paiement de votre ISF vous parviendra avant cette date.

Conclusion :

la situation d'Air Qualité / Arc en Ciel a évolué favorablement et un retour à bonne fortune est espéré dans les mois à venir.

Dans un premier temps, l'exercice en cours 2007/2008 devrait être positif de 20 000 à 30 000 euros. Ce retour à la rentabilité a permis, à ce jour, de régler une importante partie des dettes engendrées de 2004 à 2006.

D'ici la fin du mois, une situation comptable certifiée d'Air Qualité / Arc en ciel, arrêtée au 31 mars 2008, pour les 9 premiers mois de l'exercice en cours ainsi qu'un prospectus de souscription (48 pages) seront disponibles sur le site www.airqualite.fr

La situation, nettement plus favorable aujourd'hui qu'il y a deux ans, est plus propice à attirer un manager compétent dans l'aéronautique, activité qui doit pouvoir nourrir une forte croissance et permettre une rentabilité rapide. Cet avis est partagé par tous les membres du Conseil d'Air Qualité / Arc en Ciel.

Les problèmes de trésorerie en voie d'être réglés, nous allons pouvoir commencer à nous consacrer à la recherche de ce responsable dans le domaine de l'aéronautique.

Pour l'activité de nettoyage de vitres en accès difficile, un développement du chiffre d'affaires peut aussi être sérieusement envisagé. Le développement commercial vers les clients existants, un démarchage de proximité et l'activité de réponses à Appels d'offres doivent permettre de mener à bien ces objectifs. Nous réfléchissons sur l'embauche du (ou de la) candidat(e) idéal(e).

Enfin, je crois encore à la croissance horizontale d'Air Qualité / Arc en Ciel. C'est à dire à la reprise d'entreprises à vendre suite au départ en retraite, ou cédées dans le cas de restructuration ou de difficultés. Il faudra toutefois être prudent dans ce type d'opération en s'intéressant uniquement à des entreprises positionnées dans le cœur de métier d'Air Qualité / Arc en Ciel.

Exemple d'investissement dans le cadre de l'ISF :

1 000 euros de souscription impliquerait de payer seulement la somme de 250 euros (la différence de 750 euros étant payée grâce à la réduction d'impôt).

Dans l'hypothèse d'une sortie du capital, au bout de 5 ans, uniquement au même prix que la souscription de départ (soit 1 000 euros), le bénéfice serait de 750 euros, offrant un rendement de 300 %.

Il était projeté d'inscrire Air Qualité sur le marché « Hors Cote ». Il en a pourtant été autrement, la chute d'activité n'aurait jamais dû se produire, mais c'est ainsi. L'absence de démarche commerciale et des difficultés ont entraîné une chute d'activité qui aurait pu être évitée.

Les actions entreprise depuis bientôt deux ans ont cependant permis de stabiliser la structure.

Air Qualité / Arc en Ciel est une société « en retournement » : L'an passé, l'entreprise n'avait plus de valeur du fait de l'importance de son endettement immédiatement exigible. Aujourd'hui, Air Qualité / Arc en Ciel pourrait être proposée à un repreneur. J'estime actuellement sa valeur à 100 000 euros, voire à 150 000 euros d'ici la fin de l'année 2008 avec la remise à plat des dettes immédiatement exigibles.

Un développement de l'activité et une amélioration des résultats entraînerait une rapide augmentation de la valeur de l'entreprise.

Aujourd'hui, si l'inscription au Hors Cote (qui est devenu le Marché Libre) n'apparaît plus comme un objectif à court terme, d'autres moyens pour revendre nos participations existent :

1°/ Le marché de gré à gré qui fonctionne dorénavant et déjà sur le site www.airqualite.fr, avec le mot de passe « lov ». Vous pouvez vendre ou acheter des actions de particulier à particulier. Les derniers échanges se sont effectués à des prix entre cinq et six euros.

2°/ Il existe l'éventualité de revendre la société Air Qualité / Arc en Ciel à un repreneur. Cette opération, comme il est prévu dans nos statuts, serait alors proposée à l'ensemble des actionnaires ce qui leur permettrait de revendre la totalité des actions.

3°/ Je crois toujours qu'Air Qualité / Arc en Ciel peut être reprise en main par un gestionnaire dynamique (restant à trouver).

Bien Cordialement.

Jean SALWA

